

10

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre mai à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles LELU, Maire.

Etaient présents : Gilles LELU, Jean-Daniel BLANCHECOTTE, Philippe DUPUIS, Robert WERSINGER, Daniel BLIN, Michel COLLET, Rémi GRANELLI, Odile BURLOT, Déborah MORICET, Gaëlle NEDELEC, Henri GUISCHARD,

Etaient représentés : Didier HURDOYAL représenté par Jean-Daniel BLANCHECOTTE
Thierry RATONI représenté par Philippe DUPUIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Philippe DUPUIS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant les différentes questions examinées lors de la précédente réunion.

Aucune observation n'ayant été formulée à propos de la rédaction du compte rendu de séance, Monsieur le Maire propose aux conseillers de signer le registre des délibérations.

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée d'ajouter les questions suivantes au présent ordre du jour :

- Redevance pour occupation du domaine public,
- Convention d'une mise à disposition de personnel par la Commune pour l'encaissement des participations à la carte de transport scolaire,
- Demande de remise de pénalités de retard émanant de la Direction Générale des Finances Publiques pour le règlement d'une taxe locale d'équipement,
- Logement : rattachement au système national d'enregistrement,
- Attribution de subvention au collège A. Camus de la Norville,
- Mise à jour du tableau des effectifs,
- Subvention à l'association AC Lardy.

Les conseillers, à l'unanimité, sont favorables à la proposition de Monsieur le Maire.

Examen de l'ordre du jour.

1 - Acquisition de vélos et de tapis pour le groupe scolaire :

Monsieur le Maire présente la demande formulée par l'équipe enseignante en vue d'acquérir de nouvelles patinettes et de nouveaux vélos ainsi que des nattes de repos pour les élèves de maternelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir :

- 3 lots de 10 nattes de gymnastique au prix unitaire de 167 € TTC auprès de l'entreprise DIMA SPORT,
- 1 support mural pour les nattes de gymnastique à 23 € TTC auprès de l'entreprise DIMA SPORT,
- 3 tricycles au prix unitaire de 209 € TTC auprès de la Société MAJUSCULE,
- 3 trottinettes au prix unitaire de 179 € TTC auprès de la Société MAJUSCULE.

2 - Renouvellement du matériel informatique de la mairie :

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il convient de remplacer les postes informatiques de la Mairie, ainsi que le serveur, devenus trop anciens. Certaines questions sont alors posées, relatives aux caractéristiques techniques du matériel proposé :

- L'ordinateur portable présente une mémoire de 4 GO ce qui semble peu pour l'utilisation que nous en avons,
- Les moniteurs 16/9^{ème} proposés ne sont pas confortables à l'usage. Il conviendrait de prévoir des formats davantage carrés,
- La garantie proposée n'est que d'un an. Les garanties constructeurs ne sont-elles pas dorénavant portées à 2 ans ?
- En ce qui concerne le serveur. Pourquoi est-il proposé un disque dur externe, de seulement 500 Go et ne fait-il pas double emploi avec le boîtier NAS ?

Monsieur Granelli, Mme Nedelec et Mme Moricet sont favorable pour participer à l'étude détaillée de cette proposition.

Cette question est donc reportée à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

3 - Acquisition de nouveaux mobiliers pour le dortoir du groupe scolaire :

Monsieur le Maire présente aux Conseillers la demande formulée par les enseignantes et les services périscolaires relative à l'aménagement du dortoir de l'école.

Dans ce cadre, il est proposé de remplacer les lits de toile existant par des lits superposés en bois, avec leur literie et d'acquérir un meuble de rangement à casiers.

Après avoir examiné les différentes propositions les membres de la Commission Scolaire proposent aux conseillers d'approuver le devis présenté par la Société DPC à Bressuire (79) s'élevant à 5 212,73€ TTC.

4 - Création d'une Commission Communale du logement :

Considérant que 17 logements sociaux sont en voie d'être créés sur la Commune, il convient de prévoir et de suivre les attributions aux différents demandeurs potentiels.

Pour ce faire Monsieur le Maire propose aux Conseillers de créer une Commission Communale du logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de composer la Commission Communale du logement comme suit :

- Gilles LELU,
- Robert WERSINGER,
- Gaelle NEDELEC,
- Henri GUISCHARD,
- Jean-Daniel BLANCHECOTTE,
- Odile BURLOT.

5 - Acquisition d'un meuble présentoir pour la médiathèque :

Monsieur Guischarde propose aux conseillers d'acquérir un nouveau présentoir à livres pour la médiathèque au prix de 426,34 € TTC auprès de la Société MANUTAN.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

6- Acquisition de stores pour la Mairie :

La Commission Travaux propose aux conseillers, dans le cadre du réaménagement de l'accueil de la mairie, de remplacer tous les anciens voilages par des stores à lames.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition et décide d'acquérir auprès du magasin Leroy Merlin des stores à lames dont le montant total est estimé à 578,30 € TTC.

7- Acquisition d'un logiciel de dématérialisation :

Considérant la nécessité, pour les services administratifs de la mairie, de se doter d'un nouveau logiciel permettant l'utilisation de la signature électronique et la dématérialisation des actes administratifs, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'accepter le devis présenté par la Ste Ségilog s'élevant à 1 163,96 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

8- Admission en non-valeur :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'admission en non-valeur, émanant de la Trésorerie Principale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'admission en non-valeur des créances dues par Mme CANO Joannie pour un montant de 152,28 €.

9- Revalorisation des grilles tarifaires des services périscolaires pour l'année 2018/2019

La Commission Scolaire propose aux conseillers de revaloriser, pour l'année scolaire 2018/2019, les tarifs des services périscolaires comme suit :

	QF 2018/2019	Cantine Prix du repas	Forfait mensuel Garderie matin	Forfait mensuel Garderie soir
1	< 767	4,05	22,34	45,76
2	768 à 863	4,20	22,55	46,16
3	864 à 958	4,25	22,88	46,16
4	959 à 1055	4,29	23,10	46,32
5	1056 à 1150	4,33	23,29	46,32
6	1151 à 1247	4,50	23,64	47,11
7	1248 à 1273	4,52	23,75	47,91
8	1274 à 1440	4,54	23,85	47,91
9	1441 à 1536	4,56	23,94	47,91
10	> 1537	4,58	24,06	48,70

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 Voix POUR et 1 Voix CONTRE, approuve les tarifs périscolaires 2018/2019.

10- Convention pour l'organisation d'un groupement de commande relatif à l'acquisition de fournitures de bureau, scolaires et de loisirs

Considérant que Cœur d'Essonne Agglomération propose à ses communes membres d'organiser un groupement de commande en vue d'acquiescer au meilleur prix des fournitures de bureau, scolaires et de loisirs créatifs.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'adhérer à ce dispositif en signant la convention d'organisation présentée par Cœur d'Essonne Agglomération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

11- Décision modificative au budget primitif 2018 de la Commune

Considérant qu'il y a lieu de régulariser certaines opérations comptables par le biais d'une décision modificative, Monsieur le Maire propose les modificatifs suivants :

1- Fonctionnement :

A/ Recettes :

Augmentations de crédits

7788 -	Produits exceptionnels divers	+ 1 00 €
002 -	Excédent de fonctionnement (Excédent budget assainissement 2017)	+ 5 858,96€

Diminution de crédits

775 -	Produits des cessions d'immobilisations	- 1 00 €
TOTAL		+ 5 858,96 €

B/ Dépenses :

6228 -	Divers	+ 5 858,96 €
--------	--------	--------------

2- Investissement :

A/ Recettes

Augmentation de crédits

001-	Excédent d'investissement	+ 25 443,48€
------	---------------------------	--------------

B / Dépenses

Augmentations de crédits

2313 -	Immobilisations corporelles (Reprise des RAR 2017)	+ 21 211,89 €
2183-	Matériel informatique	<u>+ 4 231,59€</u>
TOTAL		25 443,48 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de Monsieur le Maire.

12- Tarifs des transports scolaires 2018/2019

Monsieur le Maire propose de participer, comme chaque année, à hauteur de 50% au tarif appliqué aux usagers des transports scolaires, au titre de l'année scolaire 2018/2019.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

13 - Changement du revêtement de sol dans 2 bureaux de la mairie

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'accepter le devis présenté par la Ste SN JCB à Juvisy-sur-Orge s'élevant à 4 228€ pour procéder au remplacement des moquettes usagées existantes dans 2 bureaux de la Mairie.

Plusieurs Conseillers Municipaux font alors observer que cette question n'a pas été examinée préalablement par les membres de la Commission Travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reporter cette question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

14- Compte de gestion 2017 de l'Assainissement

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'approuver le Compte de Gestion 2017 du budget assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les résultats du Compte de Gestion 2017 de l'assainissement arrêtés comme suit :

- Investissement :

Excédent de clôture	25 443,48 €
---------------------	-------------

- Fonctionnement :

Excédent de clôture	5 858,96 €
---------------------	------------

15- Redevance pour occupation du domaine public

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'instituer une redevance pour occupation du domaine public à l'encontre du commerce ambulant intervenant sur la Commune.

Certains conseillers remettent en cause cette proposition car l'automate, distributeur de pain, en place sur la commune devrait alors également être concerné par cette décision.

Après délibération, il est décidé de retravailler cette question et de la reporter à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

16 - Convention d'une mise à disposition de personnel par la Commune pour l'encaissement des participations à la carte de transport scolaire

Considérant que comme chaque année Cœur d'Essonne Agglomération propose une convention permettant à la commune de Guibeville d'encaisser la participation des usagers aux transports scolaires.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

17- Demande de remise de pénalités de retard émanant de la Direction Générale des Finances Publiques pour le règlement d'une taxe locale d'équipement

Monsieur le Maire présente la demande émanant de la DGFP, visant à exonérer la SCI la Mare du Milieu des pénalités appliquées au retard de paiement de leur taxe locale d'équipement.

Après examen des pièces annexées à cette demande, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas satisfaire cette demande.

18- Logement : rattachement au système national d'enregistrement

En vue d'utiliser le système national d'enregistrement des demandeurs de logement HLM, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient, au préalable, d'en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rattachement de la Commune au système NL d'enregistrement.

19- Attribution de subvention au Collège A. Camus de La Norville

Considérant les demandes de subventions présentées par le Collège A. Camus de la Commune de la Norville, les membres de la Commission Scolaire proposent aux conseillers d'attribuer :

- 100 € pour aider l'organisation d'un séjour au Québec,
- 100€ pour aider au fonctionnement de la Classe Option Sport

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

20- Mise à jour du tableau des effectifs

Considérant que la Commune dispose d'un agent, adjoint technique, qui peut prétendre au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} Classe, il convient de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité arrête le tableau des effectifs de la Commune comme suit :

GRADE	Catégorie	Budgétisé	Pourvu	Temps travaillé
Attaché territorial	A	1	1	Temps complet
Rédacteur	B	1	0	Temps complet
Adjoint administratif	C	1	0	Temps complet
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} Classe	C	1	1	Temps complet
Adjoint des Services techniques	C	3	3	Temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} Classe	C	1	1	Temps complet
Adjoint d'animation	C	2	2	Temps non complet Contractuel 17h30
Animateur	B	1	1	Temps complet contractuel
Adjoint du Patrimoine	C	1	1	Contractuel
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	2	1	Temps complet
		14	11	

21- Subvention à l'association AC Lardy

Considérant que la subvention attribuée en séance précédente au COSRL de Lardy pour l'organisation de la course cycliste de Guibeville doit dorénavant être versée à l'Association AC Lardy, Monsieur le Maire propose d'annuler la décision précédente et d'attribuer à l'Association AC Lardy, la somme de 450 € au titre de l'exercice 2018.

Après décision, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.